

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 14 mars 2012

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le quatorzième jour de mars deux mille douze (2012) à 17h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'Amours #1	présent
Rémi Beaulieu #2	présent
Francine Côté #3	présente
Gilbert Dumont #4	présent
André Guay #5	présent
Carol Jean #6	présent

1. Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 17h30, la mairesse, madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

Les conseillers ont tous reçu l'avis de convocation selon la loi.

2. Lecture de l'ordre du jour

Madame Ghislaine Daris, mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

2012-03-75.3 Solde Demande de paiement #6- Lot 3

Dépôt au conseil du solde décompte progressif no 6 pour le lot 3 au coût de 143 826.53\$

-Lafontaine Leclerc Inc. demande de paiement no 6 (solde) -lot 3 143 826.53\$

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à majorité des membres présents :
Pour : 4 Contre : 3

Que le solde de la demande de paiement no 6 de Lafontaine Leclerc Inc. soit ratifié et payé tel que présenté pour un montant total de 143 826.53\$ à même le règlement d'emprunt no 34-10.

Que le décompte progressif no 8 de Lafontaine Leclerc Inc. soit accepté au montant de 6 068.28\$ taxes incluses et payé à même le règlement d'emprunt 34-10 et que le paiement de la réception provisoire ainsi que la réception provisoire soit reportée étant donné que toutes les exigences n'ont pas été rencontrées.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec.-trés. soient autorisées à effectuer le paiement pour et au nom de la Municipalité de Cacouna.
(c.c. Pierre L'Heureux-Roche)

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

2012-03-76.5 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 18 h 10 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeleine Lévesque, dir. gén. /sec. trés.

Ghislaine Daris, mairesse
